



**1797^{ème} Section
de Marguerittes**

Marguerittes, le xx décembre 2025

Bulletin de liaison 3/2025

Mot du Président

Mesdames, Messieurs les Membres Titulaires, Associés et Dames d'Entraide, chers Amis.

Le 13 février 2016 je devenais le président de la 1797^{ème} Section des Médailleurs Militaires de Marguerittes.

Aujourd'hui je vais avoir quatre vingt ans et je compte bien passer la main à la tête de la 1797^{ème} qui demande un rajeunissement pour sa survie. Pour moi c'est dix années de convivialités et d'amitiés passées à vos côtés, que je garderai comme un cadeau de la vie.

Nous vous remercions pour vos participations aux trois manifestations que notre comité a organisé cette année, ce qui nous permet de faire fonctionner notre Section. Nous espérons que cela perdura dans le temps.

Cette année la Section associera son Assemblée Générale à celle de l'Union Départementale des Médailleurs Militaires du Gard. Elle se tiendra au moulin Gazay le 15 février 2026, suivie d'un repas pour ceux qui le souhaitent. Comme l'année passée nous prendrons à charge 3€ pour les membres inscrits à la 1797^{ème} Section.

Le comité remercie les membres qui s'associent au Monument aux Morts de Marguerittes pour les cérémonies patriotiques, où les Médailleurs sont très bien représentés.

En cette fin d'année les membres du bureau et du comité se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin et de nouvelle année.

Le Président Jean-François TIXIER

Trois de nos camarades nous ont malheureusement quitté au cours de cette année,

Antoine SCHULL

Raymond GRICOURT

Patrick AUBIER

Nous présentons à leurs familles nos condoléances.

De nouveaux Membres renforcent notre Section

Jean-Marc ZOUAOUI

Guy ARNOUX

Roland FOREL

Lam DANH

Michel BECOURT

Jean-Yves RIVERA.

Joseph SPERTO

Josiane FOREL

Michel ZAMMIT

Fabienne GRATTENOIX

René GUIGNIER

Prévision des manifestations pour l'Année 2026

- Dimanche 15 février 2026 Assemblée Générale au moulin GAZAY nous comptons sur le maximum de membres de notre section à cette manifestation, nous clôturerons cette manifestation par le pot de l'amitié.

Pour ceux qui le souhaitent un repas vous est proposé (voir annexe 1)

Pour les adhérents qui ne peuvent pas se déplacer ne pas oublier de nous transmettre vos procurations voir (Annexe 2)

- le 14 juin 2026 : Méchoui annuel au Mas Praden, de Marguerittes.

- le 13 septembre 2026 journée Champêtre au Mas Praden de Marguerittes.

Assemblée Générale de la 1797^{ème} Section des Médailleurs Militaires Le Dimanche 15 février 2026- au moulin GAZAY

Programme

- 09 h30 : Accueil des sociétaires et perception des cotisations,
- 10 h : Mot de bienvenue du président de la 1797^{ème} Section suivi du bilan Moral, Financier et du rapport des contrôleurs.
- 09 h 45 Débat et questions diverses, validation des nouvelles candidatures.
- 11 h 00 Clôture de notre Assemblée
- 11 h 15 Début de l'Assemblée générale de l'Union départementale des Médailleurs Militaires.
- 12 h 15 Apéritif
- 12 h 45 à 17 h 00 Repas et après-midi convivial (fiche de réservation à retourner **avant le 26 janvier 2026**).

RAPPEL

Le Bureau a été renforcé et sera renouvelé cette année avec le changement de Président, sa composition vous sera communiquée dans le 1er bulletin de liaison 2026.

Il reste encore 3 places à pourvoir au comité, tout volontaire sera le bienvenu.

Si vous ne pouvez vous déplacer pour assister à l'Assemblée Générale (Annexe2) adressez votre pouvoir ou votre volontariat pour le comité, sans oublier votre cotisation 2026 **avant le 23 janvier 2026** (Terme de rigueur), car seuls les pouvoirs accompagnés de la cotisation seront recevables.

Nous clôturerons nos travaux par le traditionnel apéritif offert, suivi d'un repas convivial sur réservation (annexe 1) Merci d'avance à ceux qui ne resteront pas pour le repas de nous le faire savoir pour régler le coût au moulin GAZAY.

Le comité a maintenu le prix de **30 €** pour un repas qui nous revient à 33 € cela pour les membres de notre section.

Le champagne sera offert par la Section.
Venez nombreux.

Annexe 1

Repas Assemblée Générale – dimanche 15 février 2026 MOULIN GAZAY

Apéritif avec ses canapés & Tapas

Pastis, Whisky, Punch, vin trois couleurs, sodas

Menu

Foie gras mi-cuit aux figues et noix
Tomate d'amour, pain d'épice au miel et jeunes pousses balsamique.

Filet de Bar sauce bacon
Terrine de légumes, asperges vapeur et pomme grenailles.

Fromage : le Pélardon des Cévennes pané aux céréales, salade balsamique.

Desserts

Profiterole vanille (3) avec son coulis de chocolat et sa meringue.

Café

Vin : trois couleurs domaine Charles Guitard. Eau plate, pain maison.

Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. La 1797^{ème} Section décline toute responsabilité à ce propos.

RESERVATION POUR LE REPAS A TRANSMETTRE
AU PLUS TARD POUR LE 23 JANVIER 2026

Monsieur ou Madame _____ participera au repas du 15 février 2026

Accompagné(e) de : _____ personnes, souhaitant être à la table de :

Nous allons faire le maximum afin de satisfaire toutes les demandes.

Ci-joint un chèque de **30 € X** = _____ €
N° du chèque : _____ Banque :

à l'ordre de SNEMM 1797^{ème} Section

Courrier à envoyer à : Daniel **PIALLAT** – Trésorier de la 1797^{ème} Section
36 rue du Roitelet 30129 MANDUEL

Annexe 2

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) :N° Adhérent :

.....

Donne pouvoir à Monsieur ou Madame :
pour me représenter et élire les volontaires au Bureau et au Comité des Médailleurs Militaires

Fait à..... le

Votre signature **doit être précédée** de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Le Mandant

Le Mandataire

La composition du Bureau et du Comité vous sera communiquée avec le CR de l'Assemblée Générale. Après élection interne par les membres du comité.

-✂-----

VOLONTAIRES POUR REJOINDRE LE COMITÉ

Monsieur ou Madame :N° d'adhérent :

Je suis volontaire pour être Membre du Comité

OUI
 NON

Je suis volontaire pour être Membre de la Commission de Contrôle

OUI
 NON

Je suis volontaire pour être Porte Drapeau

OUI
 NON

J'accepte d'être candidate à la Vice-présidence des Dames d'Entraide

OUI
 NON

Documents à retourner avec votre cotisation avant le 23 janvier 2026